

Plan de travail annuel
Programme d'appui au Ministère de la Promotion de la Femme

Pays : Djibouti

Résultat(s) de l'UNDAF

D'ici à 2014, tous les acteurs élaborent et mettent en œuvre de manière participative et transparente des politiques de développement

Résultat(s) attendu(s) du CP

(Lié(s) à l'intervention et extraits du CPAP)

Promotion et protection des droits des populations, particulièrement les enfants et les femmes, mieux assurées

Produit(s) attendu(s) du CP

(Lié(s) à l'intervention et extraits du CPAP)

Leadership de la Femme promu

Partenaire de réalisation

Ministère de la Promotion de la Femme, du Bien- Familial et des Affaires Sociales

Autres partenaires

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme Pays du PNUD qui, tout en faisant du genre une question transversale, poursuit entre autres la promotion et la protection des droits des populations, particulièrement des enfants et des femmes, et plus particulièrement, le renforcement du leadership des femmes. L'appui à la promotion du leadership des femmes à Djibouti aussi bien au niveau national, que régional et local, s'inscrit dans la stratégie nationale d'intégration de la femme dans le développement, dont l'un des domaines prioritaires est relatif à la promotion de la participation des femmes au processus de prise de décisions, reconnaissant ainsi l'importance de l'égalité des sexes dans la prise de décisions qui représente un droit humain ainsi qu'une condition pour la réalisation d'un développement humain durable.

Période couverte par le Programme : 2014
Composante du Programme : Gouvernance
Titre de l'intervention : Appui conseils
Project ID : 000
Durée : 12 mois

Budget estimatif sur une base de 12 mois : 60.000 \$

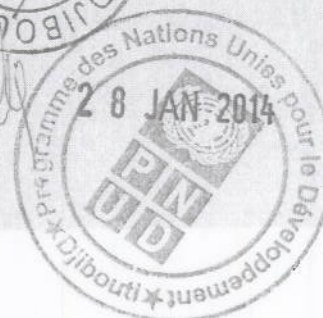
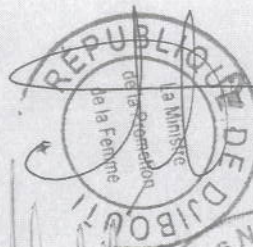
Ressources allouées : 60.000 \$

- Ministère
- Budget ordinaire _____
- Autres sources
 - Donateur PNUD
 - Donateur _____
 - Donateur _____

Partie du budget non financée : _____

Approuvé (GOV) : S.E. Mme. Hasna Barkat Daoud
Ministère de la Promotion de la Femme

Approuvé (PNUD) : Mme Hodan Haji-Mohamud
Représentant Résident



1. Résumé

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) pour la période 2013-2017 a retenu, après un examen minutieux de la situation de développement du pays, trois (3) principaux domaines d'actions pour le Système des Nations Unies à Djibouti et aura pour objectif de contribuer à l'atteinte des résultats durables dans ces trois axes de coopération retenus à savoir : (i) le premier axe portera sur les acteurs et institutions nationales pour revaloriser les choix et alternatives de développement social et économique inclusif et équitable; (ii) le second axe se focalisera sur les initiatives nationales et locales pour la stimulation d'une croissance économique en favorisant des politiques inclusives et équitables pour l'accélération des OMD ; et (iii) le troisième axe regroupera des interventions visant à améliorer la résilience des communautés les plus vulnérables aux effets du changement climatique et à préserver l'environnement.

Ainsi, la République de Djibouti s'est engagée depuis janvier 2007 à développer l'Initiative Nationale pour le Développement Social qui envisage la solution aux problèmes sociaux à travers des politiques publiques intégrées, s'inscrivant dans le cadre d'un projet global et cohérent où les dimensions politiques, sociales, économiques, éducatives, culturelles et écologiques se conjuguent et se complètent.

Trois axes principaux ont été identifiés :

1. Promouvoir l'accessibilité aux services sociaux de base par le renforcement des politiques sociales en matière d'éducation, de santé, d'énergie et de logement ;
2. Restructurer l'appareil productif national afin de créer l'emploi nécessaire et suffisant pour éradiquer la pauvreté et réduire le chômage, notamment celui des jeunes (filles et garçons) et des femmes ;
3. Apporter une assistance aux personnes en grande vulnérabilité ou aux besoins spécifiques pour leur permettre de subvenir à leurs besoins quotidiens et de sortir de l'isolement en s'intégrant dignement dans la société.

Objectif global

L'objectif global de ce projet, qui est conforme aux priorités du gouvernement, vise la promotion du leadership des femmes à Djibouti à travers le renforcement de la coopération entre les agences du Système des Nations Unies pour la promotion de l'égalité du genre et l'appui à la représentation du Ministère de la Promotion de la Femme, du Bien-être Familial et des Affaires Sociales, MPF.

Les priorités du MPF pour 2014, qui sont (i) la promotion du genre, (ii) l'insertion socio-économique des femmes et (iii) la lutte contre les violences fondées sur le genre, sont détaillées comme suite :

(i) Promotion du Genre

- Appui institutionnel pour l'élaboration et le plaidoyer d'un programme quadriennal.
- Lutter contre les stéréotypes (corriger les inégalités entre les garçons et les filles, les hommes et les femmes à travers des émissions radiophoniques en langues nationales, des spots télévisés, des affiches, des sketches etc.).
- Réaliser une enquête CAP pour apprécier les changements dans les rapports hommes-femmes.
- Sensibiliser les magistrats et les services d'application des lois aux violations des droits des femmes aux fins d'amélioration leur accès à une justice équitable et réparatrice.

- Organiser des ateliers de plaidoyer sur le genre à l'attention des politiciens, des journalistes, des chefs traditionnels et des religieux en genre.
- Appuyer la participation quantitative et qualitative des femmes à la gouvernance dans les institutions nationales à travers la vulgarisation de la loi instituant le système de quotas et le décret d'application pour les hautes fonctions administratives.
- Appuyer la Journée Internationale de la Femme, 8 mai, Journée Internationale de la Veuve, 14 juin, et Journée Internationale de la Femme Rurale, 15 octobre.
- Mener une étude sur les déterminants socioculturels auprès des différentes communautés de Djibouti et sur les perceptions des hommes, des femmes et des adolescent(e)s en milieu urbain et en milieu rural.

(ii) Insertion socio-économique des femmes

- Appui aux activités génératrices de revenus aux femmes vulnérables en leur octroyant des équipements.
- Mise en place d'un programme d'alphabétisation de masse en langues nationales sur l'ensemble du territoire national.
- Organisation de foires-exposition des produits artisanaux.
- Octroyer des points de vente pour les femmes vulnérables.
- Appui aux femmes en situation de précarité pour qu'elles puissent sortir de la précarité par la formation aux petits métiers et l'octroi des AGR.
- Renforcer les capacités des associations pour qu'elles se professionnalisent et répondent mieux aux besoins de la population.

(iii) Lutte contre les violences fondées sur le genre

- Vulgariser les dispositions juridiques relatives aux violences fondées sur le genre (CEDEF, Protocole de Maputo, Déclaration Solennelle sur l'égalité du genre de l'Union Africaine).
- Mener une étude sur l'évolution du phénomène des violences basées sur le genre à Djibouti.

2. Bénéficiaires du projet

Les bénéficiaires cibles du projet seront le Ministère de la Promotion de la Femme. La population en général et plus particulièrement les femmes (y compris dans les régions) du fait des objectifs et des extrants du projet visant à renforcer les moyens du ministère de concevoir, planifier et mettre en œuvre des politiques relatives au genre.

3. Arrangements de gestion

La durée du projet est en principe pour une année mais extensible si les conditions l'exige. Les activités opérationnelles sont coordonnées par un directeur de projet, nommé, qui sera appuyé par un responsable administratif et financier chargé de l'observance des procédures financières applicables à l'utilisation des ressources.

Dans le cadre de l'application de l'approche harmonisée des transferts de fonds (HACT), le PNUD peut être appelé à fournir les services d'appui suivants :

- Identification du personnel à affecter au programme ou projet et/ou assistance pour le recrutement ;
- Paiement direct et préparation de rapports financiers ;
- Définition et facilitation des activités de formation, y compris les bourses, les stages de courte durée et les voyages d'études ;

- Achat de biens et services ; et
- Accès aux systèmes mondiaux d'information gérés par le PNUD, au réseau des bureaux de pays du PNUD et aux systèmes spécialisés contenant des données sur les opérations, y compris des listes de consultants et de prestataires de services de développement.

Le coût des services d'appui, calculé sur la base du tarif universel du PNUD pour le recouvrement des coûts sera imputé sur les lignes budgétaires concernées. En relation avec le projet, les coûts effectifs de communications, de bureautique et des missions de suivi du PNUD seront imputés directement par le PNUD sur les lignes budgétaires prévues à cet effet.

Afin d'assurer une gestion financière saine des ressources du projet un audit peut être organisé à la fin de chaque année civile en collaboration avec le Ministère.

4. Suivi et évaluation

La référence principale en matière de suivi et d'évaluation sera le cadre défini dans le CPAP. Toutefois, il y a lieu de préciser un certain nombre de points. A cet égard, un comité de pilotage du projet sera mis en place. Il a pour objectif d'orienter les décisions du projet, d'apporter des mesures correctives et d'avaliser les plans de travail etc. Le comité peut être sollicité par le directeur du projet pour certaines décisions.

Le comité de pilotage se compose de rôles et responsabilités qui réunissent les différents intérêts impliqués et exigés par le projet. Il comprendra l'ensemble des partenaires et des bénéficiaires. Il comporte trois fonctions essentielles qui sont les suivantes :

L'Exécutif. Cette fonction est relative à l'appropriation du projet et est exercée par la Ministre de la Promotion de la Femme et le cas échéant son délégué.

Principaux fournisseurs. Cette fonction qui porte sur la faisabilité technique du projet sera assumée par le partenaire chargé de la réalisation en l'occurrence le PNUD.

Principaux bénéficiaires. Cette fonction qui se propose de veiller à la réalisation des objectifs du projet sera assumée par les bénéficiaires directs en l'occurrence par des représentants mandatés des membres du Ministère.

En outre deux éléments importants, le suivi et la gestion, sont assumés par les fonctions suivantes :

Garantie du projet. La fonction de Garantie est la responsabilité de chaque membre du comité de pilotage. Cette fonction soutient le Comité de Pilotage du projet et exécute des fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi.

Pendant le processus de gestion d'un projet, cette fonction assure la gestion et l'achèvement des étapes importantes. Le PNUD nomme une personne, généralement un chargé de programme pour effectuer ce suivi obligatoire.

Directeur du projet. Cette fonction sera assumée par un responsable de la gestion journalière du projet et des décisions pour le projet. Sa principale fonction est d'assurer que les résultats spécifiés dans le document du projet sont atteints selon les standards et les qualités exigés et dans les délais fixés. Il sera nommé par le partenaire d'exécution.

Le responsable du projet préparera à l'intention des parties concernées et en collaboration avec les autorités de tutelle et les partenaires extérieurs concernés, un programme de travail semestriel des activités du projet pour l'assistance technique, et mettra en place un cadre institutionnel dont les rôles et responsabilités des diverses structures nationales bénéficiaires, d'une part, et de l'assistance technique à travers le projet, d'autre part, seront clairement définis.

Il sera chargé également de préparer un rapport trimestriel d'état d'avancement des activités du projet et de son état financier. Ce rapport mettra en évidence les produits réalisés pour la période concernée, les difficultés rencontrées ainsi que les solutions proposées. Il devra également élaborer un rapport annuel analytique de synthèse dressant un bilan détaillé des résultats du projet.

Un plan de communication et de suivi sera établi par le directrice de projet et soumis pour approbation au comité de projet. Le plan déterminera quelles activités et produits seront suivis et évalués, par qui et quand. Le plan spécifiera les types de communication (tels que la diffusion des rapports, des réunions de restitution etc.). Egalement, un journal de problèmes et un journal de risques seront créés et tenus à jour par le directrice de projet.

5. Apports du Ministère de la Promotion de la Femme

Le Ministère de la Promotion de la Femme mobilisera le personnel et les moyens nécessaires à la réussite des objectifs du projet :

- (i) Il désignera, la Directrice/le Directeur National du Projet ayant l'autorité nécessaire pour impulser, coordonner, mettre en œuvre et suivre les activités du projet et pour prendre et faire prendre à temps les décisions requises pour le bon déroulement du projet.
- (ii) Il fournira également un local adéquat et équipé qui sera nécessaire pour assurer les besoins du suivi du projet d'assistance.

6. Apports du PNUD

Les modalités d'assistance du PNUD comprennent :

- (i) L'assistance technique pour l'élaboration et le plaidoyer d'un programme quadriennal.
- (ii) La promotion du genre et l'insertion socio économique.
- (iii) Un appui institutionnel.

7. Risques

Un certain nombre de risques potentiels pourraient affecter le lancement des activités du projet.

8. Contexte juridique

Le présent programme annuel de travail, ainsi que le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD, qui par référence fait partie intégrante, constituent ensemble un document de projet de même que toutes les clauses du CPAP s'appliquent à ce document et ce conformément aux dispositions prévues à cet effet dans l'Accord de Siège conclu avec le gouvernement en 1979.

Plan de travail annuel

Programme d'appui au Ministère de la Promotion de la Femme

Année : 2014

PRODUITS DU CP ATTENDUS et indicateurs, y compris les objectifs annuels	ACTIVITÉS PLANIFIÉES <i>Dresser la liste de toutes les activités, y compris de S&E, qui seront entreprises durant l'année pour réaliser les produits du CP énoncés</i>	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PLANIFIÉ	
		1er T	2e T	3e T	4e T		Source des fonds	Description dans le budget Montant
Leadership de la Femme promu Objectifs : - Programme développé, reproduit et divulgué - Table ronde de bailleurs tenue - Célébration des journées internationales - Renforcement institutionnel	Assistance technique pour l'élaboration, la reproduction et le plaidoyer d'un programme quadrannuel	x	x			MPF/PNUD	Divers	14.000
Indicateurs : - Document de programme disponible - Table ronde de bailleurs organisée - Journées internationales organisées et célébrées - VNU nationaux (4 mois)	Appui à l'organisation de la Journée Internationale de la Femme, Journée Internationale de la Veuve, Journée Internationale de la Femme Rurale et le bulletin trimestriel du MPF « Echo- Femmes »	x	x	x	x	MPF/PNUD	Divers/ Appui conseil	31.000
	Renforcement de capacités institutionnelles	x	x	x	x	MPF/PNUD	Divers/Appui conseil	15.000
TOTAL								60.000



Annual Work Plan

Djibouti - Djibouti

Project: 00072825

Project Title: Leadership des femmes

Year: 2014

Report Date: 6/2/2014

Output	Key Activities	Timeframe		Responsible Party	Planned Budget				
		Start	End		Fund	Donor	Budget Descr	Amount US\$	
00085850 Leadership des femmes	Renforcement de capacités			DJI-National Execution	04000	UNDP	75700	Training, Workshops and Confer	31,000.00
				DJI-National Execution	04000	UNDP	74200	Audio Visual&Print Prod Costs	4,000.00
				DJI-National Execution	04000	UNDP	72500	Supplies	2,120.00
				DJI-National Execution	04000	UNDP	71400	Contractual Services - Individ	12,880.00
				DJI-National Execution	04000	UNDP	71300	Local Consultants	10,000.00
TOTAL									60,000.00
GRAND TOTAL									60,000.00